

Tour Qualificatif pour la Coupe de France

Dimanche 25 septembre 2022

Savigny-sur-Orge

Règlement technique des épreuves et dispositions générales

Voir livret: Règlements des Compétitions Nationales Estivales 2022 (Règles 700 -page 34 à 42)

Programme

Relais : Masculin/Féminins : 4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1000 m
Cadets/(U18) -4x1000m Juniors/(U20) - Medley Court (100-200-300-400) – Medley long (1200+400+800+1600)

Relais : Mixte: 4x200 m, 4x400 m, 4x1000 m Cadets/(U18) -4x1000m Juniors/(U20) - Medley Court (100-200-300-400) - composition 2 femmes puis 2 hommes

Relais : Marche

Courses: 800m, 110m haies, 100m haies

Critériums Sauts : Hauteur, Perche, Longueur, Triple saut

Critériums Lancers : Poids, Disque, Marteau, Javelot

Engagements

Les clubs ayant participé aux Championnats de France des clubs Elite 2022 ne peuvent pas participer aux épreuves mixtes.

Il est nécessaire d'envoyer un formulaire d'engagement pour chaque épreuve.

Epreuves de courses, sauts, lancers les clubs peuvent engager 6 athlètes par épreuve.

Aucun engagement individuel ne sera accepté pour cette manifestation.

Les formulaires d'engagements sont à envoyer par e-mail à cso@athleif.org

Date limite d'engagement : mardi 20 septembre à 23h59.

Qualification des athlètes

Seuls les athlètes masculins et féminines des catégories, CA/U18, JU/U20, ES/U23, seniors et masters peuvent y participer, et sous certaines conditions les MI/U16 2 né(e) en 2008. Les athlètes Masters participent en tant que Seniors à cette compétition.

Les athlètes participants devront avoir une licence compétition valide au titre de la nouvelle saison 2022-23. La licence devra être saisie au plus tard la veille de la compétition, c'est-à-dire avant le samedi soir à 23h59.

La participation des athlètes mutés et étrangers est limitée pour ce tour qualificatif à un seul étranger ou muté par équipe.

Attention : les athlètes ayant muté depuis le 1^{er} septembre 2022 devront avoir une licence à jour au titre de leur nouveau club.

Mise à disposition des officiels par les clubs

Chaque club devra fournir un officiel par tranche de 2 équipes engagées en Critérium.

Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte.

Il doit avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau départemental.

Confirmation des compositions d'équipes

Les compositions d'équipe seront déposées au plus tard 30mn avant le début de la compétition.